



La feuille de la Communauté Sarcelles 5778



MATOT-MASSA

שבת שלום

Entrée : 21h33

Sortie : 22h53



02 אב 5778

Dans notre *Paracha*, Hachem ordonne à Moché d'exercer sur les Midianites la vengeance due aux Enfants d'Israël. En effet, *Midiane* avait entraîné Israël vers la déchéance, qui lui coûta la perte de plusieurs milliers d'hommes, jusqu'à l'intervention héroïque de *Pin'has* qui mit fin à cette hécatombe. La dernière intervention dans la vie de *Moché* fut donc la destruction de *Midiane*, afin d'empêcher que ne se reproduise une telle tragédie, capable de menacer la survie d'Israël. Cependant, bien que l'ordre de détruire *Midiane* lui fût adressé, *Moché* délégua *Pin'has* pour accomplir cette mission. Pourquoi *Moché* s'est-il dérobé à l'ordre divin ?



Le *Midrache* répond de la manière suivante : « Si *Moché* ne va pas lui-même en guerre contre *Midiane* mais y envoie d'autres personnes, c'est parce qu'il a vécu plusieurs années au sein des Midianites, et ce n'est pas à lui à faire du mal à ceux qui, à l'époque, lui ont fait du bien ... (en d'autres termes) ne jette pas de pierre dans le puits duquel tu as bu ».

D'un côté, ce raisonnement semble compréhensible, de l'autre, l'ordre divin le concernait personnellement. Aussi, d'où *Moché* a-t-il appris que l'instruction logique énoncée par le *Midrache* était aussi la volonté de D-ieu ?

En réalité, *Moché* apprit cet enseignement de D-ieu Lui-même ; lors de la plaie du sang, le *Midrache* enseigne qu'Hachem dit à *Moché* : « Quand on t'a déposé dans les eaux du Nil, tu as été sauvé par elles, ce n'est donc pas à toi d'y apporter la plaie ; ce sera Aaron ». Ainsi, D-ieu apprit à *Moché* ce principe fondamental du comportement humain qu'est la « reconnaissance » (*Akarat Hatov* – הכרת הטוב). Si ce fondement s'applique au fleuve, qui n'est pas un être vivant, à plus forte raison s'applique-t-il au peuple qui a hébergé *Moché* pendant des années. Si le principe d'*Akarat Hatov* s'applique aux créatures, à plus forte raison s'applique-t-il au Créateur. C'est la gratitude d'Israël envers Hachem qui réalise le destin du Peuple Juif. A ce propos, la *Guémara* (*Sanhédrin* 94a) raconte qu'Hachem voulut faire du roi 'Hizkiaou le *Machia'h* mais la « *Midat Hadin* » (la Rigueur) contesta cette décision en rétorquant : « Si déjà David qui a composé pour Toi tant de chants, Tu ne l'as pas fait *Machia'h*, à plus forte raison 'Hizkiaou, qui n'a pas chanté pour Toi, malgré tous les miracles que Tu lui as faits, ne doit pas être le *Machia'h* ! »

Ainsi, la gratitude des bienfaits d'Hachem, contribuent à l'accélération de la venue du *Machia'h* et à la révélation du plus grand des bienfaits ; la *Guéoula*, prochainement, de nos jours. Amen

Collel



1. Comment *Bilaam* est-il mort ?

2. Pourquoi le mot « meurtrier » est-il mentionné dix-sept fois dans le passage des villes de refuge ?

(Réponses au verso)

1) Même, lors d'évènements heureux, nos Sages nous ont ordonnés de nous souvenir de la destruction du Temple. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on construit une maison, on laisse au-dessus de la porte d'entrée un pan de mur (d'une coudée de côté) cimenté mais non plâtré.



2) Lors d'un repas de fêtes on devra laisser un plat sans fioritures sur la table. De même, quand une femme met un bijou, elle doit en enlever un élément en souvenir de Jérusalem. On a aussi l'habitude de mettre des cendres sur la tête des jeunes mariés là où l'on pose les *Téfilines* et de briser un verre après la première bénédiction nuptiale.

3) On s'abstiendra d'écouter de la musique et des chants. On effectuera plutôt des hymnes à la gloire de D-ieu louant les miracles qu'il nous a prodigués. Il est évident qu'il est interdit de s'asseoir autour d'une table en jouant de la musique accompagnée de chants profanes et même obscènes ; c'est commettre un très grave péché. De même, il sera interdit à l'homme de remplir sa bouche de rire dans ce Monde. Toutes ces restrictions doivent susciter en nous le souvenir de Jérusalem, comme il est écrit : « Si je t'oublie, Ô Jérusalem, que ma droite oublie [sa force] » (*Téhilim* 137, 5)

(D'après Ch. Aroukh Ora'h 'Haïm 560 - Méam Loez)

לעילוי נשמת

à Gilbert Yossef Ben Louna Benbalon à Mordékhaï Ben Izza Aseriel à Yossef Bar Esther à Mévorakhi Ben Myriam
à Emilie Sarah Bat Flore à Maurice Moché Ben David Coriat à Ra'hel Bat Messaouda Koskas à Chlomo Ben Makhlouf Amsellem



Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev racontait souvent l'histoire suivante. Il avait la coutume de circoncire les bébés le matin, immédiatement après la prière de *Cha'harit*. Un jour, la fille de Rabbi Lévi Its'hak a apporté son fils nouveau-né pour que son grand-père, le *Tsaddik*, accomplisse sur lui la *Mitsva* de la circoncision. Le jour de la *Brit Mila*, tous les *'Hassidim* se sont rassemblés tôt le matin au *Beth Hamidrache*. Le *Rav* a terminé sa prière, puis il est rentré chez lui en demandant qu'on l'attende. Il est rentré dans une certaine pièce où il s'est enfermé pendant quatre heures d'affilée. Les personnes présentes, qui ont attendu patiemment pendant longtemps, ont fini par perdre patience, car elles ne savaient pas quand le *Rav* allait sortir de cette pièce. Fallait-il rentrer chez soi ou rester ? Naturellement, le père de l'enfant et la jeune maman étaient très malheureux de voir que les nombreux assistants commençaient à se disperser, et qu'il n'allait rester qu'un petit *Minyan*. Tout à coup, le *Rav* sortit de la pièce. Il circoncit l'enfant avec une grande joie, prononça la bénédiction sur le vin et annonça lui-même le nom de l'enfant: *Yéhouda Leib*. Son gendre, le père du bébé, en a ressenti un peu de peine, parce qu'il avait déjà pensé donner à l'enfant un autre nom, mais on ne pouvait pas changer ce qui avait été fait. Quand on s'est rassemblé pour le repas de fête, le gendre du *Rav* a eu le courage de lui dire: « *J'ai deux questions à vous poser. La première, pourquoi avez-vous tellement retardé la circoncision, ce qui n'est pas votre coutume ? Vous avez attendu quatre heures au lieu de la circoncire tout de suite comme d'habitude! La deuxième, pourquoi l'avez-vous appelé Yéhouda Leib, alors que j'avais envisagé un autre nom ?* » Le *Rav* répondit devant tous ceux qui étaient présents: *J'ai une grande joie aujourd'hui, et je vais vous la faire partager à tous. En venant au Beth Hamidrache, j'ai vu un nuage noir qui produisait un grand bruit. Je suis immédiatement entré dans la pièce pour écouter et regarder ce qui se passait. Et voici que j'ai entendu qu'un très grand Tsaddik venait de mourir, qui s'appelait Rabbi Yéhouda Leib d'Apte, et au moment où son âme est sortie, plusieurs groupes de Tsaddikim sont sortis du Gan Eden pour l'accueillir. Or on sait que les grands Tsaddikim passent en général par le Guéhénom avant de rentrer au Gan Eden. Mais voilà que ce Tsaddik, quand il est arrivé à l'entrée du Guéhénom, a bondi de sa place, quitté toute l'assistance et sauté à l'intérieur du Guéhénom ! Tous les Tsaddikim étaient bouleversés. Pourquoi Rabbi Yéhouda avait-il cru bon de quitter sa place dans le Gan Eden pour partir au Guéhénom ? Rabbi Yéhouda leur dit: « Maintenant que je me trouve dans le Monde de Vérité, je témoigne sur moi-même que j'ai accompli la Mitsva: 'Il ne rendra pas sa parole profane, ce qui est sorti de sa bouche, il le fera'. J'ai aussi accompli la Mitsva de racheter des prisonniers. J'ai appris cela du Saint béni soit-Il, qui a racheté six cent mille âmes d'Israël de l'Égypte, et a dit: 'Quiconque fait vivre une seule âme d'Israël, c'est comme s'il faisait vivre tout un Monde.' De plus, il nous a promis dans la Thora que quiconque accomplissait: 'Il ne rendra pas sa bouche profane', alors 'ce qui est sorti de sa bouche sera fait'. C'est pourquoi je ne bougerai pas d'ici avant d'avoir racheté les âmes du Guéhénom...» Les Tsaddikim partirent exposer l'affaire à Hachem, et Il leur répondit qu'on allait ouvrir le livre du rachat des prisonniers, et qu'on verrait combien d'âmes Rabbi Yéhouda Leib avait sauvées dans sa vie. On trouva qu'il avait sauvé deux cent vingt personnes. Il fut donc jugé au Ciel qu'il avait le droit de sauver du Guéhénom deux cent vingt âmes. Que fit Rabbi Yéhouda Leib ? Il descendit dans la septième section du Guéhénom, où se trouvent ceux qui descendent pour ne plus remonter, fit sortir de là deux fois ce qu'on lui avait permis, et à chaque section où il montait, il faisait sortir le même nombre. Le responsable du Guéhénom fit remarquer au Tsaddik « Qu'est-ce que tu fais ? Tu as déjà pris plus du double ! » Rabbi Yéhouda Leib répondit: « C'est un cadeau ! » Et il les fit rentrer dans le Gan Eden. Quand j'ai vu la force de ce grand Tsaddik, termina Rabbi Lévi Its'hak, j'ai immédiatement donné son nom à mon petit-fils, car il a mérité que le Saint béni soit-Il accomplisse ce qui était sorti de sa bouche !*

Il est écrit dans le Talmud [Babba Bathra 74a]: « *Rabba Bar Bar Hana raconte: 'Viens, je vais te montrer le Mont Sinaï', me dit un chamelier. Je le suivis, et je constatai que la montagne était entourée de scorpions. Ils étaient tous debout et ressemblaient à des ânes blancs. J'entendis une voix céleste (la Voix de D-ieu) qui parla ainsi: 'Malheur à Moi ! J'ai fait un Serment, et maintenant que J'ai juré, qui me déliera de Mon serment ?' Lorsque je racontai mon aventure aux Rabbins, ils me dirent: 'Tout Abba (Rabba est appelé ici 'le Père') est un âne ! Tout Bar Bar Hana est un sot ! Tu aurais dû t'écrier: 'Tu es délié, Tu es délié de Ton serment'. Si Rabba Bar Bar Hana n'a pas réagi de cette façon, c'est qu'il pensait que le Serment dont parlait la voix céleste était celui du Déluge. Mais les Rabbins objectèrent: 'S'il en était ainsi, pourquoi la voix céleste aurait-elle dit: Malheur à Moi !' » Quel était le sens du Serment d'Hachem ? 1) D'après le **Rachbam**, il s'agit du **Serment de maintenir les Juifs en Exil, le temps fixé par D-ieu** [Hachem voulait que Rabba Bar Bar Hana - en tant que Sage - annule le Serment de la Galouth afin d'apporter promptement la Délivrance au Peuple Juif. En effet, Hachem se soumet, de par Sa volonté, aux règles de la Thora qu'Il a ordonnées à Israël. Aussi, Son serment ne pouvait-il s'annuler que selon les Principes établis dans la Thora]. C'est ainsi que comprirent les Rabbins, à partir des mots « *Malheur à Moi* » prononcés par la voix céleste (du fait des conséquences dramatiques de l'Exil pour Israël et pour la *Chék'hina*). En revanche, Rabba Bar Bar Hana pensait qu'il s'agissait du Serment qu'Hachem avait juré: « *de ne plus détruire le Monde par le Déluge* » [comme mentionné dans Isaïe (54, 9): « *Certes, Je ferai en cela comme pour les eaux de Noa'h: de même que J'ai juré que les eaux de Noa'h (le Déluge) ne désoleraient plus la Terre, ainsi Je jure de ne plus M'irriter (la destruction du Temple) ni diriger des menaces contre toi (l'Exil)* »]. 2) D'après le **Maharcha**, Hachem a juré que la génération du Désert n'aurait pas de part dans le « Monde Futur » ; **c'est ce Serment Divin dont il est question dans notre Guémara**. Aussi, pour que l'annulation soit valide, fallait-il qu'il y ait un regret (*'Harata*), regret qui fut exprimé ici par les mots « *Malheur à Moi!* ». Hachem voulait que Rabba Bar Bar Hana Le délit de Son Serment. 3) L'annulation du Serment d'Hachem s'effectue d'elle-même si les Juifs font *Téhouva*, car par cet intermédiaire la Galouth prend fin immédiatement [Rambam]. C'est le cas où la Délivrance arrive *A'hichéna* (rapidement) par le mérite d'Israël - (voir Isaïe 60, 2 et Sanhédrin 98a). En revanche, s'ils ne font pas *Téhouva*, la Galouth se poursuit jusqu'à un temps déterminé - *Béita* (en son terme) qu'Hachem s'empêche de réduire (le Serment en question). C'est dans une telle situation (où les Juifs sont fautifs), que le Serment d'Hachem, interprété en rapport avec l'Exil, prend son véritable sens. En faisant écouter cette « Voix céleste » à Rabba Bar Bar Hana (le *Tsadik*), Hachem voulait que celui-ci encourage sa génération à faire *Téhouva* [Hakotev]. 4) Si Hachem n'avait pas juré de ne plus apporter le Déluge dans le Monde, la menace (de subir de nouveau un Déluge) aurait conduit l'humanité à la Crainte du châtement, ce qui aurait eu pour conséquence directe l'éloignement de la faute et le respect des *Mitsvot*. Maintenant, qu'Il a juré, la Crainte du Ciel est bafouée et les générations se laissent facilement entrainer par la faute. Aussi, Hachem voulait faire annuler son Vœu afin que la menace du Déluge inspire la Crainte du Ciel à l'humanité. Rabba Bar Bar Hana refusa l'annulation afin de préserver le Monde de la menace du Déluge [Ben Yéhouyada].*

RI : Il est écrit : «...Ils (les Béné Israël) passèrent au fil de l'épée Bilaam, fils de Béor » (Bamidbar 31, 8). Le **Targoum Yonathan Ben Ouziel** raconte comment Bilaam réussit à voler dans les airs par les artifices de la magie, et comment il a été empêché par *Pin'has*, qui se haussa à sa hauteur et lui montra le *Tsits* [la plaque d'or pur, que portait le *Cohen Gadol* et sur laquelle était inscrite la phrase : « *Saint pour Hachem* »]. C'est ainsi que lorsque *Pin'has* tourna le *Tsist* vers Bilaam et les rois qui l'accompagnaient; aussitôt, ces derniers tombèrent à terre. Bilaam supplia alors *Pin'has* : « *Je t'en prie, laisse-moi la vie sauve. Je promets de ne plus jamais nuire à ton Peuple* ». *Pin'has* lui répondit : « *N'as-tu pas tenté de nous exterminer tout au long de ta vie ? Ne fus-tu pas Lavan qui voulut exterminer notre père Yaacov ? N'es-tu pas descendu en Égypte pour supprimer sa descendance (le conseiller de Pharaon qui l'incita à les effacer de la surface de la Terre) ? N'as-tu pas poussé Amalek à nous déclarer la guerre ? Et lorsque tu vis que tu ne pouvais les maudire, n'as-tu pas suggéré à Balak d'envoyer ses filles pour faire tomber nos hommes ?* » ... *Pin'has* tira alors son glaive et en frappa Bilaam. La *Guemara* [Sanhédrin 106b] propose une version quelque peu différente : [*Pin'has* prit Bilaam et l'amena devant *Moché* pour que le Sanhédrin décide de son sort.] Le tribunal lui appliqua les quatre sortes de mort : La lapidation, le « feu », la décapitation par le glaive et la strangulation par pendaison; tel est le sens du verset : « *Les Enfants d'Israël le tuèrent par l'épée en même temps que les autres morts (les différentes morts - Rachi)* » (Josué 13, 22) - et ceci afin d'alléger ses souffrances dans le *Guininam*, car il était de ceux qui n'avaient pas de part dans le Monde futur (voir **Michna Sanhédrin X, 2**) [Maharcha].

R2 : Le mot « *Rotséa'h* רֹצֵחַ [ou הַרְצֵחַ] » ([le] meurtrier) est cité dix-sept fois dans le passage relatif aux villes de refuge (voir Bamidbar 35, 9-34) [La ville de refuge était un lieu dans lequel un homme qui avait tué accidentellement pouvait fuir, trouver la sécurité et expier son acte]. On peut y voir ici une allusion aux dix-sept meurtriers délibérés (בְּמִידָר בְּמִזֵּיד *BéMézid*) [donnant lieu à un châtement] de l'histoire biblique d'Israël. [A noter que « dix-sept » est la valeur numérique du mot טוב (Tov - Bon), car la ville de refuge permettait au *Rotséa'h* involontaire d'expier son mal et d'accéder au niveau de *Baal Téhouva* (repenti), duquel il est dit : « *Le lieu où se trouve les Baalé Téhouva, même les justes parfaits ne peuvent s'y tenir* » (Bérakhot 34b).] Le livre **Ta'ama DeKera** énumère les dix-sept cas de meurtre du *Tanakh* : Caïn a tué Hével (Béréchit 4). *Avimélekh* fils de *Guid'on* a tué ses soixante-dix frères (Juges 9). Le roi *Chaoul* a tué les *Cohanim* de la ville de *Nov* (I Samuel 22). Le « jeune » Amalécite a tué le roi *Chaoul* (II Samuel 1). *Rekhav* et *Baana* ont tué *IchBochet* fils de *Chaoul* (II Samuel 4). *Yoav* a tué *Avner* et *Amassa* (II Samuel 2). *Avalchoum* fils de *David* a tué son frère *Amnon* (II Samuel 13). Le roi *A'hav* a tué *Navot* (I Rois 21). *Izével*, la femme du roi *A'hav*, a tué les Prophètes de D-ieu (I Rois 18). Le roi *Yéhoram* a tué ses frères (II Rois 9). Le roi *Yoach* a tué le Prophète *Zacharie* (II Chroniques 24). *Yozakhar* et *Yéhozavad*, serviteurs de *Yoav*, ont tué le roi *Yoach* (II Rois 14 - *Targoum* verset 5). Le roi *Menaché* a tué le Prophète *Isaïe* [voir **Yébamot 49b**]. Le roi *Yéhouyakim* a tué le Prophète *Ouria* (Jérémie 26). *Ichmaël Ben Netaniah*, descendant de la Maison de *David*, a tué *Guedalia Ben A'hikam* [la dernière « braise » d'Israël après la destruction du Premier Temple] (II Rois 25) [Pa'had David Massé].